

Paris, le 24 septembre 2019

## ABANDON DES AGENCES COMPTABLES

Le Directeur général a annoncé le mercredi 18 septembre 2019 la "suspension" du dispositif d'agences comptables dénoncé par **F.O.-DGFIP** dès sa présentation le 28 janvier dernier. Nous en avons, à l'époque, tout de suite exigé le retrait. (voir notre compte rendu [ici](#))

Les raisons invoquées quant à ce revirement seraient les suivantes :

- d'une part le très faible nombre de projets initiés et donc peu significatifs pour une expérimentation qui se voulait d'ampleur. En effet, seuls 3 projets : région Pays de Loire, ville de Hyères (83) et d'Issy-les-Moulineaux (92) étaient en cours. Pourtant, le Directeur général et le Ministre des comptes publics n'avaient pas lésiné sur les moyens pour vendre leur projet, allant même jusqu'à proposer une sorte de campagne promotionnelle que nous avons qualifiée d'abjecte (voir notre communiqué [Abject](#)) ;
- d'autre part l'inquiétude des agents et des comptables, bien légitime compte tenu du déplacement d'office envisagé des agents concernés mais également du dispositif technique qui bafoue le principe de la séparation de l'ordonnateur et du comptable.

Précisons cependant que si le Directeur général annonce une simple suspension, le Ministre Darmanin indiquait dès le 17/9 dans la gazette des communes avoir : *"écouté la concertation lancée il y a quelques mois avec les élus locaux : ils sont opposés aux agences comptables notamment parce que l'Etat leur faisait prendre en charge une partie des agents. On ne mettra donc pas en place l'agence comptable"*.

**F.O.-DGFIP** se félicite que le droit et la raison aient visiblement fini par prévaloir, sous la pression de notre syndicat toujours en pointe sur les thématiques comptables, des personnels concernés et des élus locaux. Plutôt que de parler de suspension, le Directeur général devrait donc annoncer l'arrêt pur et simple du dispositif.